

Thiviers, le 16 février 2022

**ENQUETE PUBLIQUE CARRIERES DE THIVIERS**  
**REPOSE DE L'EXPLOITANT AU PROCES – VERBAL DE**  
**SYNTHESE**

des observations écrites formulées lors de l'enquête publique ayant pour objet la demande d'autorisation d'exploiter une carrière de matériaux alluvionnaires sur la commune de Lamothe-Montravel

**INTRODUCTION :**

*L'enquête publique concernant le dossier de demande de renouvellement et d'extension de notre site de Thiviers s'est déroulée du 25 janvier au 8 février 2022.*

*Nous avons reçu en date du 11 février le procès-verbal de synthèse des observations du public.*

*Le présent document est destiné à apporter les réponses de l'exploitant au procès-verbal du Commissaire Enquêteur.*

**A. OBSERVATION DÉPOSÉE SUR LE SITE DE LA PRÉFECTURE**

1) Quels sont les sites d'extraction apportant des matériaux pour traitement sur l'installation de traitement et pour quels tonnages ?

*Actuellement, les sites d'extraction situés sur les communes de Vélines et St Antoine de Breuilh permettent d'alimenter majoritairement l'installation de traitement de Lamothe-Montravel, à hauteur respectivement de 200 000t et 100 000t en moyenne par an sur les deux dernières années. Cette répartition devrait se rééquilibrer sur les années à venir.*

2) Quelle est sur l'activité actuelle la répartition du trafic (en nombre et pourcentage) en arrivée sur le site (matériaux extraits par ailleurs et traités sur le site) et en départ (matériaux traités et livrés aux clients)? Et la répartition de ces flux dans les différentes directions (vers Castillon la Bataille en passant par le bourg de LAMOTHE et vers Ste Foy la Grande en passant par Montcaret)? Quel sera l'impact du projet par rapport au trafic actuel?

Concernant le trafic de camions approvisionnant l'installation de traitement de Lamothe-Montravel en graves brutes

Les matériaux sont actuellement acheminés en camions depuis Saint Antoine-de-Breuilh à hauteur de 17 rotations par jour en moyenne (soit 33% des camions affrétés à ces apports) et depuis Vélines avec 34 rotations (soit 67% des camions).

Rappelons par ailleurs qu'il n'est pas prévu d'augmenter l'alimentation totale en graves brutes de l'installation de traitement de Lamothe-Montravel.

Le projet d'exploitation sur le site de Lamothe-Montravel, qui porte sur une extraction annuelle de 100 000t moyen, permettrait ainsi de limiter d'autant le trafic en provenance de Saint Antoine-de-Breuilh et/ou Vélines (à hauteur de 17 rotations par jour en moyenne).

Concernant le trafic de camions de matériaux traités

Le trafic des camions sortant est équivalent au trafic des camions entrant soit une cinquantaine de camions par jour dont 30% partant vers Bordeaux et 70% vers Bergerac.

Le projet ne prévoit pas d'augmentation de la quantité de matériaux produits, il n'y aura par conséquent aucun impact sur le trafic des camions au départ de la carrière de Lamothe-Montravel.

3) Quelles solutions sont envisagées pour limiter l'éclairage nocturne? Aujourd'hui le site est éclairé en nocturne à toute heure de la nuit, week-end et jours fériés compris.

Le site de Lamothe Montravel n'est pas éclairé en dehors des horaires de fonctionnement habituels du site à l'exception des dispositifs de sécurité strictement nécessaires (dont deux éclairages crépusculaires à l'entrée de la carrière et devant l'atelier). Les plages de fonctionnement seront ajustées et réduites au maximum.

Une réflexion a déjà été réalisée pour limiter le nombre d'éclairages et la zone éclairée (en dirigeant les luminaires vers le bas) et ainsi réduire l'impact lumineux sur l'environnement. De plus, le passage à un système à LEDs a également été opéré pour limiter la consommation électrique.

4) Le mitage du territoire par les plans d'eau est assez fort (plus d'une dizaine de plans d'eau) pourquoi envisager une nouvelle création de 2 plans d'eau supplémentaires et non la création d'un seul avec comblement par les fines de traitements des plus petits ? Le comblement des petits plans d'eau permettrait la création de zones humides pouvant avoir un rôle tampon lors des crues de la Dordogne.

*Le plan de remise en état est élaboré en concertation avec les principales parties prenantes (propriétaires des terrains, élus locaux, riverains proches) et les bureaux d'études (écologie, hydrogéologue, paysagiste, ...) participant à la rédaction de l'étude d'impact de ce dossier de demande d'autorisation d'exploiter.*

*Les fines de décantation des eaux de lavage sont par ailleurs déjà employées pour combler une partie des surfaces en eau.*

*Les terrains de l'extension Est sont situés à côté de l'installation de traitement. Cette proximité permettrait d'intégrer facilement cette réserve d'eau dans le réseau de bassins de recyclage des eaux de process.*

*Par ailleurs, les plans d'eau réaménagés lors d'extractions antérieures présents plus au sud jouent un rôle tampon plus efficace qu'une zone humide lors des crues de la Dordogne, de par leur proximité avec cette rivière et par leur capacité (volumique).*

## **B) QUESTIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :**

1- Compatibilité avec le document d'urbanisme. (tome 3 page 92)

Si les parcelles concernées par l'extension sont bien classées dans une zone autorisant l'extraction et la mise en valeur de la ressource naturelle (classées en zonage Ng) d'autres parcelles (ou une autorisation d'exploitation a été accordée en 2014) se trouvent dans un zonage incompatible classée en N ;

Depuis le dépôt du dossier et de votre demande de modification, ce zonage a-t-il évolué favorablement ?

*Un courrier annexé au dossier de demande d'autorisation (Tome 3 annexe 4) confirme l'accord de la communauté de communes d'intégrer ces zones incompatibles lors de la prochaine révision du PLUi. Cette révision devrait être lancée dans les prochains mois.*

*Nous pensons toutefois que les parcelles faisant l'objet d'une autorisation obtenue en 2014 antérieurement à la mise en place du PLUI devraient bénéficier de cette antériorité.*

2- Remise en état du site. (tome 1 page 13 et 15)

En page 15 il est présenté une photographie indiquant « zone remise en état – terrain agricole ». Actuellement est ce qu'une partie du site présente une surface agricole exploitée ?

*Aucun terrain n'est exploité pour une activité autre que l'exploitation de la carrière. La photographie de la page 15 présentait un exemple possible de réaménagement.*

*Par contre, une zone réaménagée par Carrières de Thiviers (suite à une ancienne extraction au Sud) et restituée à la commune de Lamothe-Montravel est à nouveau exploitée comme terrains agricoles.*

Page 13 il est indiqué sur la partie Ouest « une partie des terrains sera remblayée afin de reformer des zones agricoles ». Est-il prévu d'installer sur les parties du site qui s'y prêteraient un activité agricole quelconque ?

*Comme précisé p13, une partie des terrains remblayés seront réaménagés en zone agricole sous forme de prairies. Une réflexion sera lancée à la fin de l'autorisation sur la recherche d'un utilisateur futur des terrains.*

3- Zones humides (tome 1 page 13)

Il est mentionné « il était prévu de remblayer une partie des terrains, de laisser 2 plans d'eau et de créer une zone humide » L'option choisie de créer un seul plan d'eau semble ne plus prendre en compte la création de zone humide, cette option (création d'une zone humide) est-elle abandonnée ?

*Une zone humide sera créée lors de la remise en état de la partie ouest des terrains extraits (cf p54 Tome2). Sa localisation est précisée sur le plan p14 Tome1.*